

Nouméa, le 11 mai 2023

Monsieur Vincent GRISONNET
Service de l'aménagement et de
l'urbanisme
Direction de l'Aménagement, de
l'Équipement et des Moyens
Province Sud
24 route de la Baie des Dames
BP 11
98849 NOUMEA CEDEX

N/réf. : D/05-2023/000375

Objet : Avis de la CCI-NC dans le cadre de l'enquête administrative relative à la révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville de Dumbéa

Monsieur,

Par courriel en date du 31 janvier 2023, vous avez sollicité l'avis de la CCI-NC sur le projet de PUD révisé de la Ville de Dumbéa, soumis à enquête administrative.

Nous remercions vivement la Province Sud et la Ville de Dumbéa pour la présentation du projet de PUD révisé aux membres de la commission avis de la CCI-NC le 13 avril dernier.

L'examen des documents appelle les deux observations suivantes :

- D'une manière générale, il convient d'être vigilant sur l'aménagement de la voirie qui doit pouvoir accompagner le développement de la commune ; il y a, par exemple, un risque d'engorgement important de la circulation dans le centre urbain (lycée, cinéma, îlot F...) ; la voirie doit notamment être adaptée à la confortation des centralités et aux besoins croissants des usagers à la fois en matière de sécurité et de circulation ;
- En ce qui concerne la thématique tourisme et loisirs, la limitation de surface de 60 m² dans l'aménagement des écolodges est insuffisante au regard des contraintes techniques du SIVAP, comme celle de la marche en avant. Une surface de 80 m² serait plus appropriée.

Sous réserve de ces observations qui se veulent constructives, la CCI-NC émet un **avis favorable** au projet de PUD révisé de la Ville de Dumbéa en réponse à l'évolution accélérée de la commune ces dix dernières années.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

David Guyenne

